



# Le taux de meurtres et de viols des Amérindiennes pose un vrai défi à la police et aux tribunaux étasuniens

Par [Kaylen Howard](#) et [Tilly Marlatt](#)

Mondialisation.ca, 06 septembre 2018

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits des femmes](#), [Loi et Justice](#)

**États-Unis (News21) - Partout dans le pays, les femmes amérindiennes sont assassinées et agressées sexuellement dans les réserves et les villes avoisinantes en nombre beaucoup plus important que les autres femmes américaines. Leurs agresseurs sont souvent des *blancs* ou d'autres hommes n'appartenant pas aux nations autochtones américaines, et sur lesquels la police tribale n'a aucun pouvoir.**

Dans certains comtés américains où il y a beaucoup de terres amérindiennes, le taux des meurtres de femmes amérindiennes est jusqu'à 10 fois supérieur à la moyenne nationale, selon une étude réalisée pour le département de la Justice des États-Unis par des sociologues de l'Université du Delaware et de l'Université de Caroline du Nord, Wilmington.

Et toutes les victimes ne sont sûrement pas répertoriées. En 2016, 5 712 cas de femmes amérindiennes disparues ont été signalés au National Crime Information Center.

« *Les chiffres sont probablement beaucoup plus élevés parce que beaucoup de cas ne sont pas déclarés et les données ne sont pas systématiquement collectées* », a déclaré Heidi Heitkamp, la sénatrice démocrate du Dakota du Nord, qui a déposé un projet de loi visant à améliorer le suivi par la police des Amérindiennes disparues et assassinées.

« *La peur (du meurtre et des agressions sexuelles) est très répandue chez les Amérindiennes* » selon Lisa Brunner, la co-directrice du collectif pour les droits humains des Amérindiennes, professeure et coordinatrice culturelle au collège tribal et communautaire de White Earth à Mahnommen, dans le Minnesota.

« *Nous, les Amérindiennes sommes victimes de beaucoup plus de violences que les autres femmes du pays pour la simple raison que nous sommes amérindiennes et que nous incarnons nos nations tribales* », a dit Mme Brunner.

Plus de la moitié des Amérindiennes ont été agressées sexuellement au cours de leur vie et parmi elles, plus d'un tiers ont été violées - un taux de viols près de 2,5 fois plus élevé que pour les femmes blanches, selon une étude du National Institute of Justice en 2016.

Les Amérindiennes ont plus de chance d'être agressées sexuellement par des hommes qui ne sont pas amérindiens que les femmes de n'importe quel autre groupe racial. Une étude de l'Université du Delaware et de l'Université de Caroline du Nord a révélé que plus des deux tiers des agressions sexuelles contre les Amérindiennes sont commises par des *Blancs*

et autres non-Amérindiens.

Mais les hommes qui agressent les Amérindiennes dans les réserves ne peuvent pas être arrêtés ou poursuivis par les autorités tribales quand ils ne sont pas amérindiens, en vertu d'une décision de la Cour suprême de 1978.

« *Quand des 'Blancs' commettent des meurtres ou des viols contre des Amérindiens, le crime relève de la compétence du gouvernement fédéral et non de la tribu ou du gouvernement de l'État* », a expliqué Cheryl Bennett, professeure à l'Université d'État de l'Arizona, qui étudie les crimes de haine visant les peuples autochtones.

De plus, les procureurs fédéraux ont classé sans suite plus des deux tiers des cas d'abus sexuels que la police tribale avait transmis au FBI et aux bureaux des procureurs américains, selon un rapport 2010 du Government Accountability Office.

Le problème est particulièrement aigu dans la région de Bakken (520 000 km carrés à cheval sur la frontière entre le Montana et le Dakota du Nord), où les attaques contre les Amérindiennes se multiplient du fait que des dizaines de milliers de travailleurs pétroliers temporaires vivent dans des « *camps d'hommes* » situés sur les terres tribales et à proximité de celles-ci.

Lors du dernier pic de production pétrolière de Bakken, qui s'est terminé en 2014, les agressions sexuelles ont considérablement augmenté, selon une étude de l'Université du Dakota du Nord qui a analysé les données du CAWS North Dakota, une organisation de lutte contre la violence sexuelle et familiale à l'échelle de l'État. La région abrite les nations Assiniboine et Sioux de la réserve indienne de Fort Peck au Montana et les tribus Mandan, Hidatsa et Arikara affiliées, collectivement connues sous le nom de nation MHA, sur la réserve indienne de Fort Berthold dans le Dakota du Nord.



La réserve indienne de Fort Peck est située à l'angle nord-est du Montana. La plus grande

*communauté de la réserve est Wolf Point, avec une population d'environ 2600 habitants. (Tilly Marlatt/News21)*

Les polices tribales n'ont aucun pouvoir sur ces travailleurs, même quand ils vivent au cœur des réserves, dans des camps construits sur des terres de la réserve appartenant au gouvernement fédéral.

*« Sur les 50 000 km2 qui, sur la carte forment la réserve de Fort Berthold, la nation tribale en possède moins de 2 000 - c'est ainsi que ces camps d'hommes peuvent se retrouver sur la réserve », a déclaré Kandi Mossett, membre de la nation MHA et directeur de la campagne amérindienne pour l'énergie et le climat du réseau environnemental amérindien.*

Les interactions entre les Amérindiens et les travailleurs du pétrole non-autochtones sont alors inévitables, a-t-elle ajouté, *« et les crimes racistes se multiplient car ils ont encore plus l'impression qu'ils peuvent se servir comme ils veulent ».*

Selon les travailleurs des services d'aide aux victimes de la nation MHA *« ce sont les travailleurs temporaires qui commettent ces crimes... et avec l'arrivée de tous ces hommes, le nombre de viols a triplé », a dit Lisa Brunner. « Personne ne s'est rendu compte de ce que cette arrivée massive de travailleurs du pétrole allait engendrer. »*

Selon Kandi Mossett, les membres de la nation MHA ont créé des pages Facebook pour avertir les résidents des dangers. *« Vous y verrez des alertes à propos d'une camionnette qui a essayé de kidnapper trois enfants autochtones devant l'école élémentaire », a-t-elle dit. « J'ai vu quatre de ces annonces déjà, ce sont toujours apparemment des malfaiteurs blancs. »*

Après quelques années de ralentissement, la production de pétrole de Bakken augmente à nouveau rapidement. *« Le boom reprend et nous commençons à voir de plus en plus de gens arriver », a dit Kandi Mossett.*

Aux États-Unis, la police ne recense pas toutes les victimes amérindiennes, selon Annita Lucchesi, qui fait un doctorat à l'Université de Lethbridge au Canada. À partir de rapports en ligne et de documents publics, elle a créé une base de données de plus de 2 600 cas de femmes autochtones disparues et assassinées aux États-Unis et au Canada. Près de la moitié des victimes sont étasuniennes.

Ashley Loring HeavyRunner, une ancienne élève d'Annita Lucchesi, a disparu en juin 2017 de la réserve des Blackfeet au Montana. Sa sœur a dit qu'elle avait demandé de l'aide au Bureau des affaires indiennes, mais neuf mois plus tard, elle n'avait toujours pas de nouvelles. Le FBI n'est intervenu qu'en mars 2018, a-t-elle ajouté. Plus d'un an après sa disparition, Loring HeavyRunner est toujours portée disparue.

*« Ashley était très intelligente. Elle était vraiment fière d'être Blackfoot. Elle aimait son peuple, elle aimait sa culture, elle avait l'intention d'aller à l'Université du Montana avec sa sœur à Missoula pour étudier les sciences de l'environnement, puis de revenir à la maison et de prendre soin de sa terre d'origine », a confié Annita Lucchesi.*

*« Dans la société américaine, les Amérindiennes sont présentées soit comme des victimes de violence sexuelle, soit comme des nymphomanes », a dit Annita Lucchesi. « Il ne faut donc pas s'étonner que dans la vraie vie, les gens pensent qu'ils peuvent tout se permettre avec elles. »*

Annita Lucchesi elle-même a été violée par un non-autochtone qui lui a dit qu'elle ressemblait à Pocahontas...

Elle se souvient aussi qu'une autre fois, alors qu'elle traversait Spokane dans l'État de Washington, en revenant d'un concert avec ses amies, un blanc a voulu absolument les payer pour du sexe.

« Dieu merci, mon amie avait une batte de baseball dans la voiture », a ajouté Annita Lucchesi. « Il nous suivait, en criant qu'il allait nous donner 50 dollars chacune. Il a dit : 'C'est beaucoup pour des Indiennes, tu ne vauds même pas ça !' » Et Annita Lucchesi a conclu : « Tout cela vient des stéréotypes qui circulent sur nous, les Amérindiennes. »

Le professeur Bennett de l'ASU a fait des recherches sur la race des auteurs de crimes sexuels et sur les insultes racistes qui accompagnent les agressions sexuelles de femmes autochtones. Elle estime qu'ils devraient être considérés dans la plupart des cas comme des crimes de haine.



Lonette Keehner travaillait comme femme de ménage au Super 8 près de chez elle à Missoula, Montana, lorsqu'elle a été assassinée le 21 décembre 2015 par Scott Price et Sarah McKnight. Elle était originaire de la nation des Blackfeet. (Tilly Marlatt/Nouvelles21)

Plus de 2 000 Amérindiens vivent à Missoula, au Montana, une ville nichée entre deux chaînes de montagnes, au sud de la Nation Flathead. Lonette Keehner, une Amérindienne de 56 ans, originaire de la nation des Blackfeet du Montana, y habitait et travaillait comme femme de ménage au Motel Super 8 près de chez elle.

Ses deux enfants se souviennent d'elle comme d'une mère aimante et courageuse. « Elle n'était jamais malade, et chaque fois qu'ils étaient à court de personnel, Super 8 l'appelait, et elle y allait, même pendant ses congés », a confié David, le fils de Lonette Keehner.

Le 21 décembre 2015, alors que Lonette Keehner faisait une chambre, Scott Price et Sarah McKnight sont entrés et, selon les documents du tribunal, ont exigé qu'elle leur donne les clés de sa Chevrolet Malibu 2009 rouge. Pendant que McKnight courait démarrer le véhicule, Price a attaqué Lonette Keehner, lui a pris son passe-partout et l'a forcée à entrer dans une autre chambre, où il l'a poignardée à plusieurs reprises.

Price et McKnight se sont rendus dans un motel de Coeur d'Alene, en Idaho, où les forces de l'ordre locales les ont appréhendés.

Price a les numéros « 14 » et « 88 » tatoués sur le cou. 14 représente le slogan en « 14 mots » (« Nous devons garantir l'existence de notre peuple et un avenir aux enfants blancs »). Le chiffre 88 signifie « Heil Hitler » parce que H est la huitième lettre de l'alphabet

anglais. McKnight a 6 croix gammées et un 88 sur différentes parties de son corps. Elle a aussi le mot « aryan » tatoué sur son index gauche.

Selon un rapport du tribunal, au cours de l'enquête, McKnight a déclaré que Price avait tué Lonette Keehner parce que c'était une Amérindienne. Un autre dossier montre qu'ils professaient tous les deux des croyances suprémacistes blanches sur Facebook.

Pourtant, le crime n'a pas été juridiquement qualifié de crime de haine.

Jason Marks, l'un des procureurs du procès, a souligné les multiples facteurs qui ont rendu difficile la caractérisation du crime en crime de haine. Price et McKnight avaient consommé de la méthamphétamine avant de commettre le crime. Price a également poignardé une autre femme - une blanche - dans un parking plusieurs heures avant que le couple n'entre dans le Motel Super 8 et n'assassine Lonette Keehner. Price était déjà recherché par la police pour le meurtre d'un blanc à Miles City, dans le Montana, quelques jours auparavant.

*« La question est de déterminer si le meurtre de Lonette Keehner était motivé par la méthamphétamine ou par le racisme, ou simplement par la violence », a dit Marks. « Mais la consommation de méthamphétamines n'empêche pas quelqu'un d'être raciste ou haineux. »*

En fin de compte, le juge a décidé que la motivation raciale était trop difficile à prouver, a dit Marks.

*« Je pense que c'est en partie parce que le juge ne voulait pas se laisser distraire par des considérations secondaires », a dit M. Marks. « De toute façon, Il avait décidé de les condamner à la peine maximale, à savoir la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. »*

Selon Nicole Walksalong, la fille de Lonette Keehner, les procureurs auraient dû insister davantage pour que le crime soit jugé comme un crime de haine. *« La qualification du meurtre de ma mère en crime de haine aurait été un tremplin - un excellent tremplin - pour obtenir des lois et des actions en faveur des femmes autochtones disparues et assassinées », a-t-elle dit.*

*« J'ai trois filles et je ne veux pas qu'elles soient violentées », a ajouté Nicole Walksalong. « Je partage l'histoire de ma mère pour aider à sauver les autres femmes, pour que ça change. »*

*« Le racisme et le sexisme sont les deux facteurs qui expliquent que les Amérindiennes soient des victimes toutes désignées », a déclaré Barbara Perry, professeure à l'Institut de technologie de l'Université de l'Ontario, qui effectue des recherches et rédige des articles sur les crimes de haine contre les Amérindiennes. « Il n'est pas inhabituel que les femmes de couleur soient perçues comme appartenant, d'une façon générale, à une classe sociale inférieure à celle des blancs et, dans la sous-classe des femmes, comme inférieures aux autres femmes. »*

Mme Brunner, une Anishinaabe, membre de la White Earth Nation au Minnesota, a déclaré à News21 qu'elle avait subi de nombreuses agressions sexuelles de la part de non-autochtones comme d'Amérindiens, ce qui l'a amenée à lutter depuis 20 ans pour les droits des victimes amérindiennes.

« *Lorsqu'un non-autochtone viole une femme autochtone, c'est pour moi un crime de haine* », a dit Mme Brunner. « *La preuve c'est que 67 % des agresseurs ne sont pas des Amérindiens, Il s'agit de haine raciale. Ce sont des crimes de haine. Nous sommes ciblées parce que nous sommes amérindiennes.* »

Mme Brunner a pris soin de prévenir ses filles du danger d'être à la fois amérindiennes et de sexe féminin.

« *Mes filles savent que nous ne sommes pas en sécurité* », dit-elle. « *Ce n'est pas que j'apprenne à mes filles à vivre dans la peur, mais pour pouvoir se protéger du danger, elles doivent savoir qu'elles sont menacées et dans quelles proportions.* »

Un soir de 2011, la nièce de Mme Brunner a quitté la maison familiale tard le soir pour se rendre à une fête dans la communauté, sans le dire à sa famille. La fille de Mme Brunner, qui avait 17 ans à l'époque, s'est réveillée et ayant remarqué que sa cousine était sortie, elle est partie toute seule la chercher.

La fille de Mme Brunner marchait dans la réserve à la recherche de sa cousine, quand un SUV noir s'est mis à rouler à côté d'elle avec quatre hommes à l'intérieur. Ils lui ont dit de sauter dans la voiture et de venir avec eux « *faire la fête* » et « *s'amuser* ». Sa fille a secoué la tête et leur a dit « *Non* », mais les hommes l'ont poursuivie et l'ont fait monter de force dans la voiture.

« *Les quatre américains non-autochtones 'portaient des bandanas comme des cow-boys'. L'un d'eux conduisait, deux la maintenaient à terre et le quatrième la violait* », a dit Mme Brunner. « *Quand ils en ont fini avec elle, ils l'ont jetée près d'un pont à la périphérie de la ville.* »

« *Ils ont menacé de la tuer et de venir tuer sa famille si elle en parlait à quelqu'un.* »

Il a fallu un mois à la fille de Mme Brunner pour se décider à le dire à sa mère. Lorsque Mme Brunner a appelé les forces de l'ordre tribales, un agent a pris la déclaration par téléphone et lui a dit que sa fille serait convoquée pour un examen médico-légal dans quelques semaines. Comme elle savait qu'il ne fallait pas attendre si longtemps, Mme Brunner a appelé son oncle, qui à l'époque était le chef de police, et a obtenu un examen médico-légal pour le lendemain.

Mais, comme Mme Brunner s'y attendait, il y a eu peu de suivi du viol de sa fille.

« *Je leur ai dit : le système judiciaire est inutile, maintenant, je tiens la preuve que vous ne servez à rien* », se souvient-elle.

Selon elle, les Américains non-autochtones qui viennent sur la réserve savent que la police tribale ne peut rien contre eux.

« *En tant que femmes autochtones, nous sommes pourchassées, nous sommes délibérément recherchées par les prédateurs sexuels* », a conclu Mme Brunner.

La loi de 2013 sur la violence à l'égard des femmes confère aux juridictions des Réserves une compétence pénale sur les non-autochtones qui commettent des violences contre des Amérindiennes de leur famille ou avec qui ils sortent. Cependant, la juridiction de la réserve n'a pas compétence pour les crimes commis par des non-autochtones qui ne connaissent

pas leurs victimes ; ces cas sont transmis au gouvernement fédéral. Sauf dans six États – Californie ; Nebraska ; Oregon ; Wisconsin ; Alaska et Minnesota – où l'État a compétence.

Le Ministère de la Justice publie le rapport annuel Tribal Law and Order Act, qui recense le nombre d'enquêtes et de poursuites menées dans les nations autochtones et les réserves sur la base des données du FBI et des bureaux des procureurs.

Selon le rapport TLOA 2016, environ 65 % des enquêtes criminelles ouvertes par le FBI dans les réserves ont donné lieu à des poursuites. Sur les 680 enquêtes qui ont été classées sans suites, l'une des raisons les plus fréquentes était l'insuffisance de preuves pour déterminer si un crime a été commis.

Cela reflète probablement « *les difficultés causées par le système judiciaire en place* », y compris le « *manque de policiers sur le terrain dans les territoires indiens* », et « *le manque de formation, d'équipement médico-légal, (et) de personnel* », selon le rapport de 2016, basé sur des informations provenant d'un précédent rapport du Sénat.

L'afflux de travailleurs non-autochtones dans les régions riches en pétrole sur ou à proximité des réserves rend encore plus difficile le travail des différents organismes d'application de la loi, a déclaré Meg Singer, gestionnaire du programme de Justice autochtone de la section Montana de l'American Civil Liberty Union à Missoula.

Les membres de la Réserve de Fort Peck, au Montana, se disent préoccupés par le prochain pipeline Keystone XL, qui transportera du pétrole de l'Ouest canadien vers l'Illinois et le Texas, en passant par le Montana, et amènera plus de travailleurs dans la région pour sa construction.

TransCanada prévoit de construire des camps d'hommes pour le projet cet automne, la construction du pipeline commençant en 2019, selon une lettre envoyée par le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales à la réserve de Fort Peck. TransCanada n'a pas répondu aux multiples demandes de commentaires de News21.

Un membre du conseil tribal de la Réserve de Fort Peck qui a participé à une réunion avec TransCanada a récemment indiqué, sur les médias sociaux, qu'il y avait des plans provisoires pour établir un camp d'hommes à 65 km de la Réserve d'Hinsdale, au Montana, qui abritera de 600 à 900 travailleurs du pipeline. Le membre du conseil ajoute que TransCanada prévoit de procéder à des vérifications des antécédents, à des tests de dépistage de drogues et à la mise en place d'un code de conduite.

Chris Martinez, un travailleur du pétrole à Williston, regrette l'absence de vérification des antécédents de ce racisme dont on a vu les conséquences lors des pics de production du site de Bakken. Au fur et à mesure que les prix du pétrole augmenteront, les entreprises auront besoin de plus en plus de travailleurs, et « *alors on fera passer la quantité avant la qualité* », a-t-il dit.

Martinez pense que son entreprise ferait mieux d'« *éliminer les œufs pourris* » lors du prochain boom pétrolier. Martinez espère que d'autres entreprises feront de même, mais « *des entreprises embaucheront 50 à 100 personnes à la fois et les amèneront ici et tout sera fichu.* »

« *Ces camps d'hommes sont innommables, il s'y passe des choses horribles, il y a des*

*fusillades, des attaques au couteau, des viols, des bagarres, énormément de drogues, d'alcool. Quand vous travaillez 12 à 16 heures par jour, que vous êtes loin de votre famille, que vous avez beaucoup d'argent, et que vous-vous retrouvez le soir dans ces camps... Alors ils se mettent à faire n'importe quoi et c'est terrible, c'est vraiment terrible ».*

Angeline Cheek, une militante Hunkpapa Lakota et Oglala Sioux, organisatrice communautaire et enseignante vivant dans la réserve de Fort Peck, a pris part à une marche ce printemps à Scobey, au Montana, pour protester contre le pipeline Keystone XL et les camps d'hommes annoncés.

Un groupe de résidents [*non-autochtones, Ndt*] de Scobey a suivi les manifestants pour leur crier que le pipeline passerait là, que ça leur plaise ou non. À moment donné, ils ont menacé de scalper Angeline Cheek, tandis que les fermiers locaux regardaient les manifestants avec des fusils pointés vers le ciel, a expliqué Angeline Cheek.

« *Nous avons dû sauter dans nos véhicules parce que cela devenait beaucoup trop dangereux, et il y avait des camions qui nous suivaient* », a ajouté Angeline Cheek. « *On a eu très peur jusqu'à ce qu'on soit rentrés dans la réserve.* »

Au cours du précédent boom pétrolier de Bakken, a confié Angeline Cheek, elle a été harcelée, elle, sa famille et ses amis, par des travailleurs du pétrole racistes qui ne cessaient de les insulter et de les menacer. Elle manifeste contre le projet Keystone XL, parce qu'elle ne veut pas que le passé se répète.

Ces expériences ont poussé Angeline Cheek à redoubler d'efforts pour empêcher l'extraction des ressources dans et autour des communautés amérindiennes et empêcher l'installation de camps d'hommes. Le mois dernier, elle a organisé une marche contre les camps d'hommes à Poplar avec l'intention d'organiser d'autres marches dans diverses communautés de la réserve indienne de Fort Peck afin de sensibiliser les habitants au danger que représente l'arrivée des camps d'hommes dans la région.

**Kaylen Howard et Tilly Marlatt**

*Les journalistes de News21 **Kaylen Howard** et **Tilly Marlatt** ont contribué à cet article. Tilly Marlatt est une boursière Myrta J. Pulliam.*

Article original en anglais : [Cases Of Missing And Murdered Native American Women Challenge Police, Courts](#), Greed, le 25 août 2018

*Traduction : Dominique Muselet*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Kaylen Howard](#) et [Tilly Marlatt](#), Mondialisation.ca, 2018



**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)